



Extrait de délibération

Identifiant
2019-12-01

Bureau syndical 16 décembre 2019 – Parthenay

L'An Deux Mille Dix Neuf le lundi seize décembre à 17 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 12 décembre 2019 Pouvoirs : 0
Nombre de délégués en exercice : 9 Absents, excusés : 2
Présents : 7 Votants : 7

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice,	BIRONNEAU Pascal
Secrétaire :	MORIN Joël
Secrétaire adjoint :	BELY Françoise	...
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier

Renouvellement de la ligne de trésorerie du budget principal

Dans le cadre de son renouvellement, deux prestataires ont été consultés pour une proposition à hauteur de 70 000 euros (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne). Ci-dessous les offres proposées :

	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres
Montant du prêt		70 000 € (1/12 ^e des recettes réelles de fonctionnement)
Durée		12 mois
Taux variable :	<i>Proposition non reçue</i>	Euribor 3 Mois moyenné + 1,100 % ⁽¹⁾
Ou Taux fixe :		Pas de proposition
Modalité de décompte des intérêts		Calcul mensuel à terme échu (en fonction du nombre de jours exact rapporté à 360 jours) – Paiement au terme de chaque trimestre
Mobilisation		Réalisation en une fois ou par tranches minimales de 1000 €.
Commission d'engagement		0,15% du montant global de la LT soit 105 €
Frais de dossier		0,15 % du montant avec un minimum de 150 € soit 150 €
Commission non-utilisation		Néant

⁽¹⁾ A titre indicatif, le taux de l'index Euribor 3 mois moyenné au 11/12/2019 était de -0,401 % soit un taux de 0.699% avec un taux d'intérêt plancher de 1,100 % pour les utilisations du 11/12/2019.

Le Bureau syndical décidé d'accepter le renouvellement de la ligne de trésorerie du budget principal et la proposition du Crédit Agricole.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD